

Le Bulletin municipal

Janvier Février Mars Avril 2023



Saint Briec
de Mauron



Vos Numéros Utiles Proches de chez vous

ORDURES MENAGERES

SMICTOM 02 99 09 57 26

SANTE

Cabinet infirmiers libéraux 02 97 22 78 00

Centre de soins infirmiers 02 97 22 62 51

Cabinet médical 02 97 22 60 60

Chirurgien-dentiste 02 97 22 68 06

Kinésithérapeutes :

Mme BEKERE 06 48 42 88 67

Mme LEBON 02 97 22 92 63

Mme FREREBEAU 02 97 22 92 63

M. GRUEL 02 97 22 92 63

M. GUIMARD 06 23 36 95 20

Ostéopathe 06 66 25 57 80

Pédicures :

Mme FERRE 02 97 22 41 20

Mme MASSON 09 73 01 96 66

Pharmacie 02 22 16 61 81

Maisons Sport Santé 06 33 60 14 60

SECURITE

Gendarmerie 02 97 74 06 14

SERVICE A LA PERSONNE

A.D.M.R. 02 97 22 65 96

E.A.E.M. – Espace Autonomie 02 30 06 05 60

SERVICES CULTURELS

Espace Public Numérique 02 97 22 99 38

06 45 81 86 93

Médiathèque 02 97 73 57 99

SERVICES JEUNESSE

Centre de Loisirs 02 97 22 99 39

Crèche 02 97 73 49 24

R.I.P.A.M.E 02 97 22 99 44

SERVICES PUBLICS

Trésor Public Pontivy 02 97 25 98 23

SOCIAL

Assistantes Sociales :

MAURON 02 97 69 54 01

PLOËRMEL 02 97 73 22 00

Banque Alimentaire 02 97 22 60 24

Restos du Coeur 02 97 22 95 26

Association l'Elfe 06 42 77 43 42

TAXIS ET AMBULANCES

Ambulances Pichonnet 02 97 22 72 01

Ambulances Triskell 02 97 22 69 49

Taxis SKAL 06 20 90 34 40

VETERINAIRE

Cabinet Vétérinaire 02 97 22 63 24

Bureau de Poste de Mauron

Les nouveaux horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

10h30 – 12h / 13h45 – 16h

Jeu 13h45 – 16h / Vendredi 9h – 12h

- Horaires et services de la Mairie

La secrétaire de Mairie : Madame Valérie Le Garrec assure une permanence à la mairie du lundi au jeudi soir. 8H-12H30 et 13H-16H (fermé au public le mardi après-midi)

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

Enfant Adèle CHOMAUD de Mallory CHOMAUD et de Wendy MANDON domiciliées à SBDM.

Enfant Abby ALLAIN LEROUX de Chris ALLAIN et de Océane LEROUX domiciliés à SBDM.

Enfant Zan ASHIKJA chez Ergys ASHIKJA et Elsuida KURTI domiciliés à St Brieuc de Mauron

Enfant Z'ia NAYET BOULARD chez Mickaël NAYET et Stephanie BOULARD domiciliés à St Brieuc de Mauron

BAPTEME CIVIL :

Enfant Zayn BEZIER MURPHY de Kévin BEZIER et Kelly MURPHY.

MARIAGES :

Entre Edouard FICHET et Julia PAYOT.

Entre Yves BARDIER De La SERRE et Sophie SIOC'HAN De KERSABIEC.

PACS :

Entre Pierre LE GUERN et Anna FICHET.

Entre Kévin CERTAIN et Gwëñola DANET.

Entre Eddy GAUDAIRE et Sarah DERVIEUX.

DECES :

Odile GANDIN épouse DESNÉ.

André GRASLAND.

Joseph BAZIN.

Marceline DESNOES.

Joël LAMOUR.

Jean-Paul MARCADÉ.

Jyselle GUILLONNET.

Jeannine MOREL.

Thérèse PEROT.

Arthmaël : saison culturelle



Saison Culturelle de JANVIER A JUIN 2023 - à MAURON

JANVIER - Salle MORONOË

Samedi 14 – 20H30 – Les banquettes arrières - Humour Chant

Dès 11 ans – Durée 1h15 –

Plein Tarif 14 € - Famille/Groupe 7 €

FEVRIER - Salle MORONOË

Samedi 4 – 20H30 – Pierre THEVENOUX – Humour

Durée 1h15 - Plein Tarif 20 €

Samedi 18 – 17H – L'arbre à pixels – Danse numérique

Dès 4 ans – Durée 35 mn –

Plein Tarif 10 € - Famille/Groupe 7 €

MARS - Salle MORONOË

Dimanche 5 – 15H - Peau d'âne . Peau d'ânesse – Opéra de poche, piano, voix et récitant

Dès 6 ans - Durée 1h

Plein Tarif 10 € - famille/Groupe 7 €

JUIN – à la Médiathèque

Mercredi 7 – 14H30 - Comment ça se fait – Conférence Spectacle

ludique : Comment faire « entendre » la musique à des sourds ? Comment faire « entendre le sens » à des entendants quand on enlève les mots ?

Dès 6 ans - Durée 40 mn + échanges

Gratuit

Éditorial



Chers amis, habitants de Saint-Brieuc de Mauron,

Malgré sa petite taille notre commune est constamment en travaux : de réparation et restauration (église, école), d'aménagement et constructions (ralentisseurs, halle) et aussi d'entretien des espaces communs (voirie). C'est un travail intense pour la municipalité et le conseil municipal de suivre ces travaux et d'en assurer le bon financement. La commune poursuit depuis longtemps le projet d'être attractive et animée pour votre bien-être et pour celui de ceux que nous accueillons : visiteurs et nouveaux habitants. C'est toujours agréable de vivre dans « une commune qui bouge ». Tous les choix d'aménagement dans une suite cohérente pour le service de tous et pour le rayonnement : salle socioculturelle, gîte, commerce, aménagements de bourg en deux tranches, lotissement éco-habitat, halle couverte avec récupération de charpentes remarquables de l'église. Cet ensemble s'inscrit dans la durée et dans la cohérence, dans un assemblage dont les éléments forment un tout indissociable. La gestion de ces équipements qu'elle soit publique ou privée doit en concrétiser l'utilité et l'efficacité collective.

Vous êtes venus nombreux à la réunion publique du 29 octobre à la Mairie. Vous avez pu entendre un exposé sur les projets en cours et leur justification. Vous avez pu dialoguer et, je l'espère, obtenir des réponses à vos

interrogations. Vous disposez, avec ce bulletin, d'informations complètes sur la vie de la commune.

C'est dans cet esprit que travaille le conseil municipal : partage d'informations, écoute et dialogue. Les décisions sont prises en conseil municipal et, décider, ce n'est pas si facile.

Nous entamons cette année 2023 dans une conjoncture complexe marquée notamment par le retour de l'inflation. Les conflits mondiaux déjà dramatiques en soi, s'invitent dans notre vie quotidienne.

Plus que jamais, le projet de bien vivre ensemble, de rayonner et d'accueillir est de circonstance.

Avec le conseil municipal je vous souhaite une bonne année 2023 dans le respect et la bienveillance pour traverser ensemble les difficultés.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 14 janvier 2023 à 17h à la salle pour les vœux du Maire.

Bonne année

Le Maire
Charles-Edouard FICHET

vœux du maire

Monsieur le Maire et son équipe municipale convient la population
le samedi 14 janvier à 17H
à la salle socio-culturelle à la cérémonie des vœux.



Quoi de neuf à Saint Briec de Mauron ?

L'église : Point sur les travaux : le temps d'une cathédrale

L'incendie a eu lieu en mars 2018. Depuis ce dossier s'étire en longueur. Après un temps d'appréciation des besoins, de négociations avec les assurances, de recherches de financement pour la partie complémentaire (Campanaires, vitraux) et la partie non prise en charge par l'assurance et enfin l'engagement des entreprises, la mise en chantier a commencé en juin 2021.

Des difficultés conjoncturelles liées aux COVID, l'arrêt des travaux, recherche de maçon... expliquent le retard du chantier

Budget de l'église :

Coût total estimé à ce jour des travaux : 759 417 € HT dont, à la charge de la mairie : 177 785€

payés par subventions département, Etat, Région et solde Mairie.

Campanaire : 33467,35€ HT par la société Bodet

Vitraux : 56000€ HT par la société Helmbold

Financement par subventions Département, Région, dons et part communale

- La restauration des cloches

Elles sont décorées d'ornementations (Christ, Vierge,...) et de textes : on y trouve le nom de la cloche, sa date de fonte, le nom de son parrain et de sa marraine. Elles sont composées d'airain, alliage de 78 % de cuivre et de 22 % d'étain. Voici ce qu'on peut y lire :

Julienne-Mathurine, fondue en 1860 pèse 500 kg.

« Je m'appelle Julienne Mathurine de Pleugriffet Mr Julien Mlle Pichot et Mathurine Eonet »

M'ont nommée l'an 1860 Rect Gce Mr Jean Jouchet maire et FS Morice Vics

Mbrs de fab Vincent Pocard drsd, Joachim Lecuer Trs, Vincent Rouillard, P. Pocart, P Henrio.

Fondue à Ploermel par le frère Fulbert



Qu'est-ce qu'un beffroi ?

Un beffroi est une charpente généralement en bois de chêne qui repose à l'intérieur de la chambre du clocher et qui supporte les cloches.

Le principe et la fonction première d'un beffroi est de n'avoir **aucun lien avec la structure du clocher**. Le beffroi doit être complètement indépendant mais aussi souple pour amortir les vibrations engendrées par le balancement des cloches et ainsi assurer la pérennité de l'ensemble du clocher.

Anne-Marie-Henriette, également fondue en 1860, pèse 380 kg.

« Je m'appelle Anne Marie Henriette de Pleugriffet, Mrs Henri Eonet et Anne-Marie Bihouée Femme Lucas m'ont nommée l'an 1860 Rect Glme Morice maire J Jouchet Mrs Chefdor et Fs Morice Vics Fabr Mrs VT Pocard prsdt, Jch Lecuyer Trs Vt Rouillard Pocard P Henrio Fondue à Ploermel par le frère Fulbert »

- Vitraux :

L'église abrite un beau vitrail figurant Saint Brieuc apprivoisant les loups.

Sur les vitraux du chœur est représentée de manière figurative une scène mythique : On y voit Saint Brieuc arrêter une meute de loups dans une forêt, sauvant ainsi les moines et les habitants de la région.

Cette scène est la représentation de l'histoire de la commune, le choix de son nom et, ce qui est attesté historiquement, son appartenance à un doyenné, rattaché à un monastère. Saint Brieuc de Mauron est alors rattaché à l'évêché de Saint Malo.

Qui était Brieuc ? Brieuc est dominé tout au long de son existence par un double souci ; unir les bons, convertir les pécheurs. Ces pécheurs sont figurés par les loups qui selon la légende, se précipitèrent en bande pour le dévorer, et qu'il dompta par son esprit de foi et sa douceur. C'est pourquoi le loup est son attribut iconographique.



Vitrail figurant Saint Brieuc apprivoisant les loups

Les vitraux de la nef et des transepts ont été créés en 1970. Le curé (Les habitants disent : le recteur) de l'époque, l'abbé Victor Moquet, décide de remplacer les carreaux lisses d'origine par des vitraux de l'époque. Les vitraux ne représentent pas de scène particulière mais ont un cachet agréable. L'abbé Moquet, pour financer son oeuvre de pose de vitraux a adressé un millier de lettres à des relations et relations de relations pour solliciter des dons. Son entreprise réussit parfaitement et les vitraux ainsi que quelques travaux de peinture sont entièrement financés par les dons.

Les verrières de la nef sont remplacées en 1974 par des vitraux offerts par de généreux donateurs :



Don des époux Becasse - Berson

Famille Sioc'Han De Kersabiec



Don des époux Benis - Fichet

Don de la famille Berson - Leray

Donde la famille Oger - Guillotin



Ce sont les **ATELIERS HENRI HELMBOLD**, 46 boulevard François Mitterrand BP21 35150 CORPS NUDES qui ont restauré les vitraux de notre église

Dans le métier depuis 1970, monsieur HELMBOLD Henri fût décoré de la médaille d'or de Meilleur Ouvrier de France Vitrailliste en 1982, par le Président de la République.

1992, création de l'entreprise familiale.

Entreprise spécialisée dans la restauration et la création de vitraux pour des édifices publics ainsi que pour les particuliers.

Entreprise de renom, réputée pour sa qualité de travail et sa passion du métier.



- Bientôt des halles couvertes.

Les circonstances consécutives à l'incendie et à la restauration de l'église de Saint Brieuc de Mauron ont produit des effets inattendus comme le souhait de conserver au nom du patrimoine local les charpentes métalliques de

l'édifice mais pour un usage différent.

La mise à nu de l'édifice après le sinistre de 2018 a révélé de nombreux secrets, dont l'utilisation de matériaux locaux ainsi qu'une charpente métallique. Pendant les travaux, les employés en charge de la rénovation du bâtiment ont trouvé dans deux endroits de la charpente, une plaque sur laquelle était inscrit : F.D. Pompey.

Il s'agit de l'entreprise Fould-Dupont de Pompey, avec laquelle Gustave Eiffel avait des accords pour les barres de fer, appelées fer puddlé, utilisées justement pour la construction de la fameuse Tour. Le puddlage est un ancien procédé d'affinage de la fonte, inventé en 1784 par Henry Cort, un maître de forges anglais, qui consistait à la décarburer dans un four à réverbère, à l'aide de scories oxydantes.

Cette charpente soumise à la chaleur de l'incendie a subi quelques dommages et les experts de l'assurance ainsi que l'architecte nous ont assuré qu'il n'était pas possible de la maintenir en place pour des questions de sécurité. Devant l'émoi de la population, le conseil municipal a décidé de la conserver et de la réutiliser pour la construction d'une halle destinée aux besoins de la population et de la vie associative.

Il s'agit d'une démarche de conservation patrimoniale réfléchie qui, de surcroît entre dans une volonté d'économie circulaire respectueuse. Notre commune a pris conscience de la nécessité de changer ses modes de consommation, d'une gestion durable de notre patrimoine et elle souhaite réinvestir un patrimoine existant pour de nouveaux projets d'ordre social et économique. Ces halles doivent permettre de développer une économie de circuit court (vente de produits locaux) et répondre à une demande sociale : complément pour la salle socio-culturelle, création d'évènements, activités scolaires sous abri....etc.

Plans et permis de construire :
Bleher architecte: 5130 euros HT

Réalisation : Charpente et couverture :
BCN Construction: 60480 euros HT
Terrassement : 4284 euros HT
Coût total : 69 894 euros HT

Financement
Commune : 13 979 euros
Etat: 26 560 euros
Département: 29 355 euros



- Le bar-Gîte

Le Gîte, le Café-commerce, et bientôt la Halle couverte sont des éléments importants du projet communal. Voici quelques éclaircissements sur la situation actuelle.

1) Quelques éléments d'histoire du « Gîte de la Ville aux oies » .

En 2003 la commune décide de créer une salle polyvalente dans les locaux de l'ancienne école privée de Saint Brieuc de Mauron. Dans le même temps, la commune projette d'installer dans l'ancienne maison d'habitation de l'école privée un gîte d'étape pour les randonneurs mais aussi pour offrir aux usagers de la salle la possibilité d'être hébergés sur place, ce qui constitue un atout incontestable.

Le Préfet du Morbihan émet alors un avis défavorable à la construction de gîtes par la commune

- considérant que la compétence tourisme est portée par la Communauté de Communes de Mauron (CC de



Mauron) et que, de ce fait, la commune ne peut créer un gîte touristique. La commune se tourne alors vers la CC de Mauron pour prendre le relai de la maîtrise d'oeuvre de la construction et de la gestion du gîte à Saint Briec de Mauron. La CC de Mauron, considérant que le projet est cohérent, accepte de prendre le relai et de financer l'aménagement du gîte et d'assumer la maîtrise d'ouvrage et la gestion. L'avantage c'est que la commune n'aura pas à financer le gîte.

De l'ouverture en 2006 jusqu'à 2017, la gestion de l'établissement ainsi que l'entretien des locaux et les contrats et conventions de locations et de gestion sont portés par la CC de Mauron. La gestion du gîte est le plus couramment confiée sous forme de bail aux exploitants du « cafécommerce petite restauration ». Il arrive que les contrats soient portés par deux gestionnaires différents.

En 2017 la CC de Mauron disparaît pour fusionner avec la Communauté de Communes de Ploërmel (CC de Ploërmel) qui devient de fait gestionnaire du gîte de la Ville aux Oies.

En Septembre 2022 la CC de Ploërmel propose à la commune de Saint Briec de Mauron de prendre la propriété entière du gîte et d'en assurer la gestion et les contrats et conventions éventuelles. Ce transfert doit se faire en l'état et sans compensation financière des partis. La commune n'aura pas à supporter d'achat ni de reprise d'emprunts.

La commune ayant accepté en conseil municipal du 26 septembre 2022, le transfert de propriété doit se faire au 31 décembre 2022. A la demande de la commune, la CC de Ploërmel a proposé à l'actuel gérant de prolonger le bail jusqu'en mai 2023, en même temps que le commerce. Cette proposition a été refusée par le gérant.

2) Quelques éléments d'histoire du café-commerce :

En 2010, Maryvonne TEMPIER décide de prendre sa retraite et de fermer le dernier commerce de la commune. La municipalité, soucieuse de préserver un espace de convivialité et de rencontre, a recherché la meilleure solution pour créer un nouveau « café ».

Il a été décidé d'acquérir l'ancien café bar de Monsieur PRADEL René ainsi que la licence débit de boisson à Mme TEMPIER pour créer un commerce multiservices. La commune procède donc à l'aménagement d'un commerce comprenant un café bar, une épicerie de première nécessité et une offre de petite restauration. L'espace commercial est entièrement neuf et équipé. Il y est adjoint une terrasse couverte de bonne facture pour étendre les possibilités d'accueil à la belle saison. Les salles attenantes et le logement ne font l'objet d'aucune réparation ni aménagement, la commune considérant que l'investissement qu'elle consent est avant tout destiné à l'activité commerciale. La commune établit avec le gestionnaire un contrat de bail assorti d'un loyer très bas (318 €) afin de favoriser la rentabilité de l'activité. La commune se veut proche du gérant, elle l'accompagne dans son travail et favorise au maximum de bonnes conditions de travail.

La gérance du commerce communal a été confiée successivement à :

- Dominique GRALL, (de Juin 2010 à Septembre 2012). Madame Grall fait labelliser le café « Café de pays » et le Gîte « Rando accueil ».

- Mr WAGSTAFF Gary et Mme Van LONKHULIZEN Digena, (d'Octobre 2012 à Novembre 2015)

- Société « Café Vagabond » (de Novembre 2015 à Décembre 2020) représentée par Mme Virginie BOULARD et Mme Sylvie GERARD. En Mai 2020 les co-gérantes de la société « Café vagabond » font état de difficultés à maintenir l'activité commerciale pour diverses raisons et notamment l'impossibilité de générer un revenu correct. Il est convenu entre elles et la commune que l'activité serait maintenue pendant l'été 2020, au sortir de la crise du COVID dans un souci de continuité du service. La société a été exonérée des loyers des mois de mai, Juin et Juillet. La société « Café Vagabond » cesse son activité commerciale dans le bar du même nom au 10 décembre 2020.

Le logement au-dessus du commerce est alors loué séparément à Mme Catherine COLPART pour un loyer de 150 € mensuel.

- La société « BOULARD » (de Décembre 2020 à ce jour) représentée par Mme Virginie BOULARD et Mme Stéphanie BOULARD se propose de reprendre l'activité sous le nom de « Ch'ti Breizh ». Après divers échanges et consultations, la commune décide de louer le cafécommerce et le logement dans un même bail à la société « BOULARD » avec un bail d'une durée de 23 mois pour un loyer mensuel de 500€. Le bail précaire a été décidé à l'unanimité par le conseil municipal afin de se donner le temps d'observer le fonctionnement du commerce, de recueillir les éventuelles difficultés rencontrées, d'analyser les résultats et d'accompagner le nouveau projet avec des rendez-vous réguliers tous les 6 mois. Ces réunions ont eu lieu.

Le souhait est d'agir ensemble, commune et gestionnaires, pour créer les conditions d'un meilleur développement de l'activité commerciale.

En cours de bail la société BOULARD évolue. Mme Virginie BOULARD quitte la société et Mme Catherine COLPART devient co-gérante.

Le bail actuel court jusqu'au 31 mai 2023.

3) Rappel des objectifs de l'équipe municipale

Nous rappelons que, dans son projet, l'objectif de la collectivité est d'offrir un service à la population et d'augmenter l'attractivité et le rayonnement de la commune. La création de la salle Socio-culturelle et du gîte (2003), du commerce (2010), a été décidée puis mise en oeuvre en vue d'atteindre cet objectif. Le projet « halles » (2022) va également dans ce sens.

L'ensemble Gîte, Café-commerce, Salle Socio-culturelle et bientôt Halles couvertes, construit à des périodes différentes, se veut constituer un ensemble cohérent destiné au service et à l'accueil.

Pour la Commune de Saint Briec de Mauron, en ce qui concerne les ressources et les moyens de financement, une bonne collaboration avec les gestionnaires des équipements doit permettre de trouver des moyens complémentaires : DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles qui peut apporter une aide financière à un café-culture, Région Bretagne, Département, CAF Caisse d'Allocation Familiales qui peut financer des activités sociales...

La commune qui investit dans un lieu public avec des moyens publics provenant de l'impôt, au service du public, est soucieuse d'une bonne utilisation de ses équipements dans le respect du projet municipal et du bien-être des gestion-

naires ainsi que de l'ensemble de la population.

La bonne gestion du « site de la Ville aux Oies », c'est-à-dire de l'ensemble de ses établissements, doit donc s'appuyer sur une réflexion ouverte et concertée entre la commune et les gérants des différents équipements voire avec les associations locales.

4) Quelques éléments sur la modalité du partenariat avec les gestionnaires .

Le transfert de propriété du gîte vers la commune de Saint Briec de Mauron au 31 Décembre 2022 permet à l'équipe municipale de repenser le fonctionnement de l'ensemble des outils d'accueil :

- Les baux du gîte et du commerce se terminant dans une période proche (31 décembre 2022 pour l'un et 31 mai 2023 pour l'autre), la commune propose d'associer en un seul bail le gîte et le commerce. Dans ce cadre, la commune souhaite mettre en place une nouvelle convention de gestion avec des conditions d'utilisation plus précises et plus affirmées.

- Concernant le café-commerce, après plus de 10 ans de fonctionnement et le passage de 4 gestionnaires, des points de difficultés ont été exprimés par les gérants successifs : état du bâtiment, circulation dans le commerce notamment entre le bar/cuisine et la réserve, taille de la cuisine initialement prévue pour de la petite restauration, prise en charge de l'entretien des locaux, identification des parties privées, publiques... A l'origine le logement n'a pas fait l'objet de réparation ni transformation, il est donc resté en l'état, tel qu'il était avec les anciens propriétaires.

-Concernant le gîte : Les gérants ont récemment exprimé quelques observations : prise en charge de l'entretien des locaux, (vitres, espaces verts...), étanchéité de certaines ouvertures, coût du chauffage...

Il faut là-aussi s'assurer de la bonne condition de fonctionnement du gîte, anticiper d'éventuels travaux, créer les conditions d'un bon fonctionnement. Actuellement le nombre de nuitées (une nuitée correspond à une nuit de location par une personne) est assez faible : en l'absence de données communiquées par le dernier gérant, au regard des taxes de séjour acquittées, on évalue aux alentours de 300 le nombre de nuitées vendues en 2022. Le COVID pouvait être une explication en 2020 mais depuis, la demande en hébergement touristique est repartie à la hausse.

La collectivité a pleinement conscience que le gestionnaire doit pouvoir tirer un revenu suffisant de l'exploitation des outils café-commerce et gîte et doit pouvoir effectuer son travail dans des conditions correctes tout en respectant l'ensemble des normes en vigueur pour l'ensemble des établissements. La commune souhaite pouvoir s'appuyer sur un projet commercial précis, chiffré de la part des gestionnaires afin de pouvoir anticiper les investissements à venir, les collaborations à impulser, les soutiens à apporter.

En considérant le « site de la ville aux oies » dans son ensemble : Commerce, gîte, salle et halle, il peut être envisagé divers scénarios de gestion en associant les ressources publiques et privées dans une démarche constructive et évolutive.

C'est pourquoi, au moment où tous les contrats sont en renouvellement, la commune lance un appel à projet ouvert à tous. Il est non seulement normal mais surtout légal d'ouvrir à tous les citoyens la possibilité de faire une proposition.

La municipalité propose de financer une étude permettant de réaliser un Etat des Lieux économique et commercial de l'équipement tel qu'il fonctionne actuellement afin d'identifier les contraintes, d'en dégager les atouts et de mettre en perspectives les évolutions possibles. Un cabinet spécialisé a été contacté dans cet objectif.

Il est également important que les habitants de Saint Briec de Mauron soient informés et impliqués dans cette démarche. Les avis sont les bienvenus.

- Sécurité routière : les ralentisseurs

Toujours dans un esprit de cohésion et de bien-être pour la population, le conseil municipal a décidé de mettre en place des ralentisseurs pour limiter la vitesse excessive de certains automobilistes peu soucieux des riverains et de leur sécurité.

La commune a réalisé des ralentisseurs sur la route D303 et la route D2 afin d'inciter les automobilistes circulant sur cet axe à ralentir.

L'étude a été effectuée par la société ATEC : 6750€ HT

La réalisation est prévue par la société Eiffage: 53954€ HT
Financement par Commune 20%, Etat, Département et amendes de police.

Nous incitons les conducteurs de véhicule à modérer leur vitesse dans les villages, le bourg, les routes secondaires...

Les Associations

Bilan des activités estivales

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

La rénovation de l'église relancée

Les travaux à l'église ont repris vendredi 22 juin. Les habitants restent mobilisés pour leur commune et son patrimoine.



La présidente de la Sauvegarde : Corinne David Menier (2e de gauche), informe qu'à présent l'association a collecté 28 000 € pour la rénovation de l'église. | OUEST-FRANCE

Un Vide maison du 7 rue de la Quintaine organisé au profit de l'association du Patrimoine a permis un bénéfice de 750 euros.

FOUÉE DE LA ST JEAN



Bilan :

Environ 200 personnes sont venues.
Ambiance sympathique, chaleureuse. Les gens étaient contents de se retrouver.

Temps idéal, la dimension du feu a été appréciée par tous.
La musique bretonne a donné un côté encore plus festif à cette soirée.

A reproduire l'année prochaine

SOIREE ELECTRO 25 JUN 2022

(terrain de foot)

Bilan :

Environ 300 festivaliers

Tous les festivaliers, de tous âges ont beaucoup apprécié de pouvoir vivre cette expérience à Saint Brieuc de Mauron. C'est une première dans la commune. Nous avons pu voir de nouveaux visages de la commune.

Tout s'est très bien passé, malgré quelques appréhensions au départ dues à la non connaissance de ces manifestations.

Bilan économique des 2 manifestations :

RECETTES €		DEPENSES €	
		Repas gallettes	340.43
Buvette + gallettes	1052.90	Boisson	829.44
Fouée		Musiciens	400
Buvette + gallettes	1078.58	Sécurité	40
		Bénéfice	521.61
TOTAL	2131.48	TOTAL	2131.48



Les bénéfices ont été répartis sur les 2 associations Comité d'Animation et Sauvegarde du Patrimoine soit 260.80 € par association

Les DJ de la soirée Electro. ont reversé 100 € à l'Amicale Laïque de St Brieuc de Mauron.

JOURNEE DU 10 JUILLET/EXPOSITION DES VEHICULES ANCIENS ET VIDE GRENIER

Une quarantaine de véhicules sur place

Une trentaine d'exposants pour le vide grenier

Une journée ensoleillée et appréciée. Une ambiance conviviale qui a mélangé toutes les générations.

Dépenses		Recettes	
Gallettes	160.00	Gallettes/saucisses	
Saucisses fraîches	260.06	Buvette	
Saucisses congelées	44.65		
Super U	126.40		
Location remorque	45.00		
Imprimerie	45.00		
V and B	329.50		
Musicien	150.00		
Total dépenses	1160.61	Total recettes : 1905.81	
		Bénéfices : 745.20	

Pardon de Notre-Dame-de- toute- Aide, à la Chapelle de la Ville Tual en St Brieuc de Mauron.

Après des jours ensoleillés, la pluie s'est invitée ce matin du 14 Août. Malgré le temps gris de l'après- midi, à 18h, le pardon de notre Dame de Toute Aide a pu avoir lieu. Le Pardon a pu se dérouler en plein air et à l'abri des quelques gouttes de pluie.

La cérémonie a été présidée par le Père Bernard, accompagné à l'orgue par Roland. Plus de soixante -dix personnes ont assisté à la cérémonie durant laquelle Notre Dame de Toute Aide a été portée en procession par Brieuc et Bruno jusqu'à la fontaine, où a eu lieu la bénédiction des enfants . Au retour à la Chapelle, les participants ont pu se recueillir , voir la statue de St Joseph restaurée par Mr Alain Hamon, artisan peintre en retraite à Mauron et les portes repeintes

par Mr Michel Thébault , originaire de St Briec de Mauron.
 A l'issue de la cérémonie, une collation : gâteaux préparés par des bénévoles et des boissons rafraîchissantes, a été très appréciée, ce qui a permis aux gens d'échanger des souvenirs d'enfance, de leur vécu et des nouvelles du pays, moment très convivial pour tous.

Nous vous attendons le 14 août 2023.



Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces journées.



RANDONNEE 27 AOUT 2022

40 randonneurs
 60 repas (40 côtes ; 20 saucisses)
 Excellents retours sur la pertinence d'une randonnée, sur l'organisation sympathique.
 Le repas chaud a été apprécié.

RECETTES €		DEPENSES €	
repas	600	Courses et divers	407,58
engagement	76		
buvette	279	Bénéfice	547,42
	955		955

Cimetière : l'affaire de tous

Le cimetière est un bien commun partagé que chacun de nous a à coeur de voir bien entretenu.
 Des réalisations ont été faites lors du précédent mandat. Comme partout dans les espaces urbains, nous n'avons plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques pour le nettoyage. La végétation gagne parfois les allées et les entourages des tombes.
 L'entretien du cimetière est l'affaire de tous. La commune intervient pour les grandes allées, les travaux d'importance. Les bénévoles viennent deux fois par an faire un nettoyage plus affiné. Chacun doit faire un peu de ménage autour de sa concession et veiller au respect du traitement des déchets.
 Ainsi par l'effort de tous, nous aurons un cimetière propre et agréable. Merci.



NOUVEAU ! VENEZ JOUER

L'Association « Comité d'Animation », propose un moment de partage et de convivialité avec les habitants.

SALLE POUR TOUS – COUR EXTERIEURE – PREAU

Chaque mercredi de 14h30 à 17H30, le Comité d'Animation vous invite à venir à la salle pour tous de la mairie et vous propose des jeux, des activités :

Belote, Tarot, Echec, Scrabble, Dames chinoises... Tricot, Couture... Discussions

L'idée est de se retrouver pour un moment de détente et de convivialité, où le plaisir sera au rendezvous.

Possibilité de faire des gâteaux.

Si la météo le permet, les joueurs de palets et de pétanque pourront profiter de la cour et du préau pour passer un bon moment.

Nous vous espérons nombreux à ce premier rendez-vous, le **mercredi 11 janvier**. Votre présence nous permettra d'envisager une suite à cette après-midi récréative.



ASSA

ASSA : l'activité physique au service de la santé !

ASSA (Association Santé Sport Adapté) est une association à but non-lucratif qui intervient à Saint-Brieuc-de-Mauron le mardi de 10h à 11h, mais également sur de nombreuses autres communes du territoire.

Au programme, renforcement musculaire doux, gym posturale, exercices d'équilibre ou encore d'assouplissement, mais surtout, beaucoup de bonne humeur !

Encadrée par une équipe d'éducateurs spécialisés dans le sport santé, c'est une activité qui se veut accessible à tous, quel que soit l'âge ou la condition physique. En effet, l'association a pour mission principale d'aider chacun à améliorer sa qualité de vie en prévenant les risques d'apparition de maladies chroniques mais aussi de sédentarité.

Ainsi, l'accompagnement vers la pratique d'activité physique se veut adaptée et personnalisée à chaque participant. Là où le sport est à la recherche de performance et de compétition, l'activité physique se pratique à son rythme et selon ses capacités et sa volonté propre. Grâce à l'ambiance chaleureuse et conviviale qui règne au sein des cours, les bénéficiaires se feront rapidement sentir tant sur le plan physique que moral ! Pour plus de renseignements ou pour toute inscription, veuillez consulter le site internet de l'association :

<http://www.assa56.fr>

Nous sommes également joignable par téléphone ou par mail : 06.33.60.14.60 / assa.56@yahoo.com



CAVAVRAC

Bonjour aux habitants-e-s de la commune de St Brieuc de Mauron,

l'association L'ELFE (Epicierie Locale Favorisant l'Entraide) est entrée dans sa cinquième année de tournée et de présence sur votre commune (le vendredi entre

17h40 et 19h) : nous nous sommes dits qu'un petit rappel des objectifs de l'association pouvait être pertinent et remercions la municipalité de bien vouloir vous partager ce texte au travers du bulletin (et de renouveler pour la troisième année le prêt d'un local de stockage pour l'association)

L'ELFE : Qu'est-ce que c'est ?

C'est une association qui a pour objectif de mettre en place une épicerie mixte (ouverte à tou-te-s) sur le principe de la solidarité et un service d'information et d'accès aux droits.

Et concrètement ?

Le «car à vrac» est une des réponses créées par l'association : cette épicerie itinérante propose des produits principalement locaux et sous format vrac, 6 jours sur 7 des tournées à destination de ses adhérents, sur des lieux fixes établis à l'avance mais aussi en fonction de la demande et de la situation des personnes (domicile...)

Dans ce lieu mobile, il est possible d'utiliser, pour ses achats, une partie de la caisse solidaire ou des aides attribuées par des partenaires sociaux pour permettre une réduction des tarifs à hauteur de 50%. Des paniers d'urgence peuvent être également attribués en cas de rupture de ressources.

Des produits issus de dons de jardin, de glanage ou d'artisans sont aussi proposés à prix «libre» en fonction du budget de chacun-e. L'ELFE, ayant pour objectif de permettre à tou-te-s l'accès à une alimentation de qualité, s'engage à accompagner et soutenir la demande d'aide de son adhérente, s'il/elle en exprime le besoin (avec anonymat et discrétion).

Qu'est-ce qu'on peut trouver dans le «Car à vrac» ?

Un espace épicerie proposant : des produits locaux biologiques ou ayant des critères de production similaires sans en avoir le logo, des produits d'épicerie sèche, d'entretien et d'hygiène sous une forme vrac certifiés biologiques / écologiques pour favoriser la réduction des déchets et l'adoption d'un comportement écoresponsable. Un espace convivial où il est possible de discuter, d'échanger, d'être accueilli, informé, orienté... Un poste informatique avec accès/internet est aussi à disposition.

L'ELFE (L'épicerie Locale Favorisant l'Entraide)

lelfe@riseup.net 06 42 77 43 42

<https://lelfe.org/>

<https://www.facebook.com/epiceriesolidaireenbroceliande>



Cécile, de la boulangerie « Levain de Liberté »,

vous propose des pains au levain pétris à la main et cuits dans un four au feu de bois. Le résultat est un pain qui a du goût, digeste et qui se conserve facilement une semaine. Ces pains sont élaborés à partir de farines locales, le froment provient d'ailleurs de Saint Brieuc de Mauron.

Je suis présente tous les vendredis devant l'église, de 17h40 à 19h. Vous trouverez sur mon stand du pain semi complet, du pain aux graines (lin et tournesol), du pain au sarrasin et seigle ainsi que du pain au pépites de chocolat pour les gourmand.e.s. Je le coupe à la demande.



Les journées du Bénévolat

Deux fois par an : en juin et en septembre, la commune invite les citoyens à participer à une après-midi de travail pour l'entretien des espaces communs. Ce sont toujours des moments agréables et utiles. Le soir les bénévoles se retrouvent autour d'un buffet.

Certains d'entre vous agissent autour de chez eux et participent aussi au bénévolat.

Participer à la vie de la commune, c'est en comprendre le fonctionnement, c'est partager un moment actif. C'est aussi le moment d'entretenir des espaces comme le cimetière.

Lors de la dernière journée bénévolat, une quinzaine de personnes s'est donné rendez-vous devant la mairie et ensemble nous avons listé les besoins.



Les Nouveaux Arrivants.

Nous avons rencontré quelques arrivants (2022) à St Brieuc de Mauron.

Nous rappelons à tous les nouveaux arrivants que la cérémonie des vœux du maire en début d'année est l'occasion de faire connaissance.

Mme Catherine CHAUVIN – Rue des Vignes

61 ans – Hypnothérapeute

« C'est l'annonce d'un Eco Hameau dans la commune qui m'a séduite. J'ai quitté la région du Mans pour venir m'installer depuis le mois de juin dernier, dans une Tiny house. Le village est sympathique, je me suis sentie bien accueillie, la vie ici est agréable, il y a un bel environnement et des ouvertures intéressantes sur la commune ».

Mme Martine AUBIN – Rue des Vignes

72 ans – Retraitée

« Après avoir quitté Surzur, j'ai vécu un an à Mauron. L'Eco hameau à la campagne m'a séduite et je ne regrette pas. J'habite cette maison depuis le début du mois de Novembre. J'aime la nature, les arbres, particulièrement la forêt environnante et j'avais besoin de calme et de tranquillité. J'ai trouvé ici de la solidarité et de l'entraide, je suis bien. Ma fille et mes deux petites filles habitent aussi sur St Brieuc de Mauron. Je suis passionnée par les plantes, les boutures et je ne m'ennuie jamais ».

Mme Martine LOLOM – Rue des vignes

60 ans – Accompagne les adolescents sur leur orientation scolaire, leurs projets, et les adultes sur leur projet professionnel.

« J'ai repéré l'Eco hameau de St Brieuc de Mauron, je suis venue visiter les lieux, le terrain et j'ai quitté la région parisienne pour une construction écologique ici, que j'habite depuis le mois d'octobre. C'est un endroit en pleine nature, dans l'environnement de Brocéliande et très bien situé, en Centre Bretagne et à l'intersection de beaucoup de choses. Ce choix est pour moi cohérent et aligné avec ce que je veux faire. J'aime le relationnel et les gens ici sont ouverts, ils aiment leur commune. Je m'y sens bien ».

Gentiane et Fatbardhe ASHIKJA – Rue de la Quintaine

« Nous sommes arrivés en mars 2022 avec nos 5 enfants. Nous sommes albanais et avons déjà vécu à St Brieuc de Mauron en 2016. Nous vivons dans l'ancienne épicerie comme aiment à le dire les plus anciens du village qui ont connu ce commerce tenu par les Tempier. Nous avons vécu un peu à Mauron mais sommes revenus à St Brieuc de Mauron où nous apprécions le calme. Nous sommes entourés de voisins bienveillants qui ont été très gentils avec nous et qui nous ont aussi beaucoup aidés.

Mélanie et Christophe HERVE – Rue de la Quintaine

« Nous avons trois enfants, Wyatt 10,5 ans, Tabatha 8 ans et William 4 ans. Nous sommes arrivés cet été pour nous rapprocher de la famille. Christophe connaît bien la Bretagne

car il y a vécu 10 ans du côté de Bénodet. Nous apprécions l'ambiance conviviale de ce petit bourg et nous y avons été bien accueillis. Les marches à pieds du jeudi m'ont permis de découvrir les alentours et la gym du mardi matin de créer des liens, ajoute Mélanie. Le passage du RIV permet aussi de sortir facilement même si on est à la campagne. Dimanche qu'il n'y ait pas de boulangerie sur place. »

Mme Charlotte RIDEL – Rue de la Quintaine

32 ans – Fleuriste – Atelier de Charlotte – Mauron

« St Brieuc de Mauron n'était pas un choix particulier, je cherchais une maison à acheter à proximité de Mauron. J'ai trouvé celle-ci, je m'y suis installée en février 2022 et je ne regrette pas du tout mon choix. Le bourg est mignon, calme, sympathique. Je me suis sentie bien accueillie et j'y suis bien ».

Mme Hélène GOUEZ – Place du Verger

31 ans – Couturière industrielle.

« C'est essentiellement pour deux raisons que j'ai choisi de m'installer ici en mai 2022. Il fallait que je trouve une commune proche de mon lieu de travail à Mauron et j'avais déjà ma Tiny House.

Alors j'ai recherché des communes ouvertes d'esprit sur ce sujet, j'ai vu qu'il y avait à St Brieuc de Mauron un éco hameau, je me suis renseignée sur des terrains disponibles à la vente et j'ai pu acheter celui qui est voisin avec l'éco quartier ; ce sont des valeurs qui me parlent. J'ai été très bien reçue par le Maire et très bien accueillie par mes voisins, je me plais ici ».

Thomas – 31 ans - Bedée – Facteur à Guilliers

Vincent DEVEAU – 31 ans – Bedée – Développeur d'Applications et Logiciels de gestion

L'idée de Thomas c'était de trouver un logement à un prix abordable et celle de Vincent de s'éloigner de Rennes pour habiter la campagne. En colocation à St Brieuc de Mauron, c'est chose faite. « Nous nous sentons bien ici, l'espace, le jardin, c'est calme, la vie est cool. Il y a pas mal d'associations dans le coin et on apprécie beaucoup le service rendu par la Caravrac et la boulangère, dans le bourg ».

Mon mémo-tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Briques et emballages en carton



Emballages en métal



Papiers séparés de leur emballage

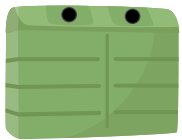
DANS LE BAC JAUNE

En vrac
Ne pas imbriquer
Bien vider
Ne pas rincer



Emballages en plastique :
bouteilles, flacons et bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films

LE VERRE



DANS LA COLONNE À VERRE

Sans couvercle ni bouchon
Bien vider - Ne pas rincer



Bouteilles, pots et bocaux

LES BIODÉCHETS



Déchets de cuisine et de jardin

EN COMPOSTAGE

Si c'est possible,
sinon dans le bac vert

LES TEXTILES



Linge de maison, vêtements, chaussures même abîmés

DANS UNE BORNE LE RELAIS



Gros cartons, bois, déchets électriques, déchets chimiques, ferraille... sont à apporter en déchèterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



DANS LE BAC VERT



Ce qui reste après avoir fait le tri : produits d'hygiène, litière pour animaux...

Dans un sac bien fermé

Mon calendrier de collecte

personnalisé selon la commune et l'adresse saisies

2023

OM (bac vert)

Ordures ménagères :
toutes les semaines
le **lundi**



CS (bac jaune)

Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le **vendredi**



Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées côté rue et **couvercles fermés**



Janvier

1	Di	
2	Lu	OM
3	Ma	
4	Me	
5	Je	
6	Ve	CS
7	Sa	
8	Di	
9	Lu	OM
10	Ma	
11	Me	
12	Je	
13	Ve	
14	Sa	
15	Di	
16	Lu	OM
17	Ma	
18	Me	
19	Je	
20	Ve	CS
21	Sa	
22	Di	
23	Lu	OM
24	Ma	
25	Me	
26	Je	
27	Ve	
28	Sa	
29	Di	
30	Lu	OM
31	Ma	

Février

1	Me	
2	Je	
3	Ve	CS
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	OM
7	Ma	
8	Me	
9	Je	
10	Ve	
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	OM
14	Ma	
15	Me	
16	Je	
17	Ve	CS
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	OM
21	Ma	
22	Me	
23	Je	
24	Ve	
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	OM
28	Ma	

Mars

1	Me	
2	Je	
3	Ve	CS
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	OM
7	Ma	
8	Me	
9	Je	
10	Ve	
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	OM
14	Ma	
15	Me	
16	Je	
17	Ve	CS
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	OM
21	Ma	
22	Me	
23	Je	
24	Ve	
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	OM
28	Ma	
29	Me	
30	Je	
31	Ve	CS

Avril

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	OM
4	Ma	
5	Me	
6	Je	
7	Ve	
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	OM
11	Ma	OM report
12	Me	
13	Je	
14	Ve	CS
15	Sa	CS report
16	Di	
17	Lu	OM
18	Ma	
19	Me	
20	Je	
21	Ve	
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	OM
25	Ma	
26	Me	
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	CS
30	Di	

Mai

1	Lu	OM
2	Ma	OM report
3	Me	
4	Je	
5	Ve	
6	Sa	
7	Di	
8	Lu	OM
9	Ma	OM report
10	Me	
11	Je	
12	Ve	
13	Sa	CS
14	Di	CS report
15	Lu	OM
16	Ma	
17	Me	
18	Je	
19	Ve	
20	Sa	
21	Di	
22	Lu	OM
23	Ma	
24	Me	
25	Je	
26	Ve	CS
27	Sa	
28	Di	
29	Lu	OM
30	Ma	OM report
31	Me	

Juin

1	Je	
2	Ve	
3	Sa	
4	Di	
5	Lu	OM
6	Ma	
7	Me	
8	Je	
9	Ve	CS
10	Sa	
11	Di	
12	Lu	OM
13	Ma	
14	Me	
15	Je	
16	Ve	
17	Sa	
18	Di	
19	Lu	OM
20	Ma	
21	Me	
22	Je	
23	Ve	CS
24	Sa	
25	Di	
26	Lu	OM
27	Ma	
28	Me	
29	Je	
30	Ve	

Mon calendrier de collecte

personnalisé selon la commune et l'adresse saisies

2023

Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées côté rue et **couvercles fermés**



OM (bac vert)

Ordures ménagères :
toutes les semaines
le **lundi**



CS (bac jaune)

Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le **vendredi**

Juillet

1	Sa	
2	Di	
3	Lu	OM 27
4	Ma	
5	Me	
6	Je	
7	Ve	CS 32
8	Sa	
9	Di	
10	Lu	OM 28
11	Ma	
12	Me	
13	Je	
14	Ve	
15	Sa	
16	Di	
17	Lu	OM 29
18	Ma	
19	Me	
20	Je	
21	Ve	CS 34
22	Sa	
23	Di	
24	Lu	OM 30
25	Ma	
26	Me	
27	Je	
28	Ve	
29	Sa	
30	Di	
31	Lu	OM 31

Août

1	Ma	
2	Me	
3	Je	
4	Ve	CS 36
5	Sa	
6	Di	
7	Lu	OM 32
8	Ma	
9	Me	
10	Je	
11	Ve	
12	Sa	
13	Di	
14	Lu	OM 33
15	Ma	
16	Me	
17	Je	
18	Ve	CS 38
19	Sa	
20	Di	
21	Lu	OM 34
22	Ma	
23	Me	
24	Je	
25	Ve	
26	Sa	
27	Di	
28	Lu	OM 35
29	Ma	
30	Me	
31	Je	

Septembre

1	Ve	CS 40
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	OM 36
5	Ma	
6	Me	
7	Je	
8	Ve	
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	OM 37
12	Ma	
13	Me	
14	Je	
15	Ve	CS 42
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	OM 38
19	Ma	
20	Me	
21	Je	
22	Ve	
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	OM 39
26	Ma	
27	Me	
28	Je	
29	Ve	CS 44
30	Sa	

Octobre

1	Di	
2	Lu	OM 40
3	Ma	
4	Me	
5	Je	
6	Ve	
7	Sa	
8	Di	
9	Lu	OM 41
10	Ma	
11	Me	
12	Je	
13	Ve	CS 46
14	Sa	
15	Di	
16	Lu	OM 42
17	Ma	
18	Me	
19	Je	
20	Ve	
21	Sa	
22	Di	
23	Lu	OM 43
24	Ma	
25	Me	
26	Je	
27	Ve	CS 48
28	Sa	
29	Di	
30	Lu	OM 44
31	Ma	

Novembre

1	Me	
2	Je	
3	Ve	
4	Sa	
5	Di	
6	Lu	OM 45
7	Ma	
8	Me	
9	Je	
10	Ve	CS 49
11	Sa	
12	Di	
13	Lu	OM 46
14	Ma	
15	Me	
16	Je	
17	Ve	
18	Sa	
19	Di	
20	Lu	OM 47
21	Ma	
22	Me	
23	Je	
24	Ve	CS 51
25	Sa	
26	Di	
27	Lu	OM 48
28	Ma	
29	Me	
30	Je	

Décembre



1	Ve	
2	Sa	
3	Di	
4	Lu	OM 51
5	Ma	
6	Me	
7	Je	
8	Ve	CS 55
9	Sa	
10	Di	
11	Lu	OM 50
12	Ma	
13	Me	
14	Je	
15	Ve	
16	Sa	
17	Di	
18	Lu	OM 51
19	Ma	
20	Me	
21	Je	
22	Ve	CS 55
23	Sa	
24	Di	
25	Lu	OM 52
26	Ma	OM report
27	Me	
28	Je	
29	Ve	
30	Sa	
31	Di	

Le compostage

En moyenne, environ 30 % de nos ordures ménagères sont constituées de déchets pouvant faire l'objet d'un compostage. Composter permet de **réduire le volume de son bac vert**, d'**éviter des allers-retours en déchèterie** et de **se fabriquer gratuitement un fertilisant naturel**.

LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

Respecter l'équilibre carbone/azote, veiller au taux d'humidité et remuer régulièrement sont les 3 règles qui permettent de réussir son compost.

Varier	Maintenir une humidité constante
	Ni trop sec, ni trop humide
50% Déchets humides Épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café, feuilles vertes jeunes...	Aérer
	Remuer et mélanger à chaque apport
50% Déchets secs Feuilles mortes, paille, petits branchages, copeaux, écorces, carton brun...	

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

Tous les déchets organiques, qu'ils proviennent de la cuisine ou du jardin, peuvent se composter. L'important c'est de varier les apports ! Pensez aussi à les découper en petits morceaux, ils se décomposeront plus vite.

Les déchets de cuisine

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, pain rassis, croûtes de fromage...

Les déchets de jardin

Tailles, petits branchages, paille, écorces, feuilles mortes, copeaux, tontes de pelouse (en quantité limitée)...

Certains déchets de maison

Essuie-tout blanc, feuilles de journal, fleurs fanées non traitées, cartons salis (mais non souillés par des polluants)...



En savoir plus sur www.smictom-centreouest35.fr > Prévention > Réduire mes déchets > Composter

Quoi de neuf à l'école de la Ville aux Oies

- Bilan de la rentrée.

- Les projets pédagogiques : La directrice, Le BERVET Solange, a fait le choix d'un projet pour l'année, sur le thème du tour du monde, basé sur la découverte du roman de Jules Verne « Le tour du Monde en 80 jours ».

Ce projet pluridisciplinaire riche permettra de partir à la découverte des musiques du monde, des diverses pratiques artistiques, de danses traditionnelles et de modes de vie totalement différents mais également de découvrir la faune et la flore de contrées lointaines.

Par le biais du Projet Éducatif Local, la classe bénéficie d'une intervention sportive avec Mme Sylvie JOSSE, à savoir 12 séances de rugby à toucher, ce qui est l'occasion pour les élèves en parallèle de la coupe du monde féminine de rugby, de découvrir de nouvelles cultures et de pratiquer un sport complet adapté aux enfants.

Ils ont eu également la possibilité en collaboration avec l'auteure illustratrice, Cécile WHITE, de découvrir différentes techniques artistiques pratiquées à travers les différentes périodes historiques et de les expérimenter au fil des 8 séances proposées de septembre à novembre.

Le mardi 18 octobre, les élèves de l'école La Ville aux Oies sont allés assister au spectacle « Bonobo » à la salle Moronoë de Mauron. En effet, l'auteur de bande dessinée Alfred et le musicien Sébastien Capazza nous entraînent dans un voyage visuel et sonore de toute beauté. Alfred, récompensé au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, a dessiné. Sébastien Capazza, multi-instrumentiste, compose et joue.

Seul sur scène, Sébastien Capazza navigue entre guitares, saxophones, gongs, percussions... et les dessins originaux d'Alfred projetés simultanément.

Ensemble, ils ont donné naissance à ce voyage visuel et musical, à mi-chemin entre BD concert et ciné concert ayant pour thème « la nature en danger »

Les enfants étaient ravis de cette expérience, ils ont ainsi pu imaginer les dialogues au fur et à mesure du spectacle et de compléter les bulles « vides », tout en se laissant portés par la musique et les émotions qui en découlent.

Comme l'an passé, les élèves ont chaque semaine le loisir de découvrir un citoyen mystère par le biais d'indice quotidien afin de développer une conscience citoyenne, sociale et écologique : être sensibilisé à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, politique, humanitaire).

La poursuite d'un rituel basé sur la découverte d'une oeuvre par jour, est encore de mise cette année afin de compléter et approfondir la culture artistique. L'an dernier ce rituel avait permis aux élèves de découvrir plus d'une centaine d'oeuvres (picturales, architecturales ou encore musicales) ...

Cette année, l'école a pour objectif de demander le label Eco-école compte tenu des différents projets mis en place (compostage, potager, tri des déchets ... projet de récupération des eaux de pluie), un réel engagement dans le développement durable de la part des élèves et de l'équipe pédagogique.

Des ateliers cuisines seront également développés afin de permettre aux élèves de dévoiler des talents encore inexploités.

La classe participera également au concours mathématiques « Kangourou » le jeudi 16 mars 2023, projet fédérateur au sein de la classe

qui va permettre de faire vivre quotidiennement cette discipline et d'aborder les mathématiques de manière ludique, vivante, utile et porteuse de culture !

- Une nouvelle agent périscolaire.

Béatrice prend une retraite bien méritée. Catherine IZEL la remplace à compter du 1er janvier. Bienvenue à elle.



L'Amicale laïque

Le mot de la Présidente Danae Rémon

L'année 2022 aura été une année riche en événements pour les Amicales Laïques du RPI Brignac-SBDM après deux années quasiment à l'arrêt dû à la pandémie.

Les deux traditionnels marchés de printemps et d'automne

se sont tenus dans la cour de l'école de Brignac et ont connu un franc succès. Après deux années d'interruption, les kermesses de Brignac et SBDM ont également pu à nouveau voir le jour pour le plus grand bonheur des enfants et de leur famille, voisins et amis qui sont venus y assister.

Cette année, l'AG de l'association s'est tenue fin juin à la salle polyvalente de Brignac suivie d'un repas offert par l'amicale à tous les bénévoles ayant participé aux kermesses.

Après plusieurs années d'absence, le repas organisé par l'amicale laïque de SBDM a à nouveau pu voir le jour. Il a eu lieu le 23 octobre à la salle polyvalente de SBDM avec une formule sur place ou à emporter. L'ambiance sur place était conviviale et chaleureuse et nous pouvons d'ores et déjà annoncer que ce repas sera reconduit à l'automne 2023.

L'année 2022 s'est achevée par le traditionnel marché de Noël le vendredi 2 décembre dans la cour de l'école de SBDM où vous avez pu vous réchauffer avec un vin chaud, déguster quelques délicieux biscuits de Noël et trouver de quoi compléter la décoration de votre maison avec des objets confectionnés par les enfants et parents.

L'intégralité des bénéfices effectués par l'amicale laïque sert au financement du matériel pour les cours d'école (jeux, vélos, matériels...), des sorties (bus) et projets scolaires des élèves. Ainsi, de nombreuses excursions et une classe de mer à Sarzeau pour les plus petits (Brignac) ont pu être effectuées cette année pour le plus grand bonheur des élèves.

Enfin, l'amicale tient à chaleureusement remercier les nombreux bénévoles qui sont venus prêter main forte lors de ces différents événements, sans qui tout cela n'aurait pu être possible.



Environnement et Écologie



- La gestion des espaces verts

La commune est engagée dans une démarche de gestion raisonnée des espaces publics : gestion écologique pour une bonne gestion économique.

Deux poneys se chargent de la tonte sur deux sites : Mairie et Terrain des lagunes.

Les interventions techniques sont assurées par les services techniques de la commune de Mauron avec qui nous avons passé une convention. Le but est de garantir une qualité de service avec les meilleures conditions économiques et écologiques.

- Opération broyage de végétaux

“ Ploërmel Communauté “ s’est engagé dans le projet “ Territoire économe en ressources “ soutenu par l’ADEME

Ce programme vise entre autres à valoriser sur place les déchets de tailles de haie et d’égavage et éviter qu’ils ne se retrouvent dans les déchetteries ou ne soient brûlés , les deux cas étant contraires aux bonnes pratiques environnementales .

Une aide à la location de broyeur va être attribuée et St Briec de Mauron va participer à cette opération : 70 % du prix de la location seront remboursés et les 30 % restants seront à la charge du particulier.

Cette possibilité est offerte uniquement aux particuliers (à l’exclusion des professionnels , agriculteurs , etc) et ces derniers s’engagent à utiliser le “ broyat ” pour leurs propres besoins (paillage , etc ..) ou à en faire don à des voisins mais en aucun cas le broyat ne devra être déposé en déchetterie.

Cette opération sera réalisée courant Janvier. Le broyeur prévu accepte des branchages jusqu’à 17cm de diamètre . La présence de

une voire deux personnes est nécessaire pour alimenter le broyeur .

Afin d'organiser au mieux cette opération , les personnes intéressées doivent **prendre contact avec Louis MENIER 06 12 08 65 32** pour plus de détails (le maximum subventionnable pour la commune est de 300 €)

Sécheresse en Bretagne : vers une amélioration ?

Après les pluies de septembre 2022, nous pouvons penser que la période de sécheresse est derrière nous. L'état des ressources superficielles et souterraines en eau s'améliore mais la vigilance reste de mise.

La sécheresse est-elle finie ?

La sécheresse 2022 est l'une des trois plus sévère depuis 1964 et la situation des ressources d'eau potable en fin d'été aura été extrêmement tendue. La Bretagne est très vulnérable face aux sécheresses puisque nous puisons 75% de notre eau potable dans les eaux de surface (cours d'eau et barrages).

Mais les conditions climatiques semblent enfin être en train d'évoluer : la chute des feuilles des arbres font que l'évaporation par les plantes se réduit. Et les pluies commencent enfin à profiter à nos rivières. Conséquence positive de la remontée du niveau de nos cours d'eau, la situation dans les barrages s'est légèrement améliorée depuis début octobre. Mais plusieurs d'entre eux restaient proches de la rupture. Il faut donc rester vigilant et faire évoluer nos habitudes.

Des gestes économes en eau faciles à mettre en place

Les économies d'eau sont donc essentielles pour éviter tout scénario de rupture d'alimentation en eau dans les prochains mois.

Voici quelques gestes simples à appliquer :

- Limiter le temps passé sous la douche de 3 à 5 min par jour.
- Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison.
- Faire tourner son lave-linge et lave-vaisselle à plein.
- Penser à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

Pour informer et sensibiliser les bretons sur l'eau, la Maison de la Consommation et de l'environnement (Mce) a réalisé

3 vidéos : « Apprenons à connaître l'eau que nous consommons ». Retrouvez-les sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre Environnement).

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org.

- Pour rester branché , élaguez pour préserver le réseau. Une responsabilité collective au service de tous

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Les frelons

Les frelons asiatiques sont un fléau de notre époque. Ils attaquent les abeilles productrices de miel, ils sont dangereux pour les animaux et aussi, et surtout pour les humains. Nous devons donc lutter ensemble constamment pour les détruire.

La destruction de nids doit être effectuée par un intervenant professionnel dont voici la liste sur le secteur :

-CRICRILABELLE : Spécialiste en désinsectisation à Rennes en Ille-et-Vilaine (35)

CHRISTIAN GRASLAND APICULTEUR, désinsectiseur depuis 2017. Tél : 07 81 24 16 80

- Hynera-Environnement : Agence de Ploërmel : Le val Torin,56800 PLOËRMEL 02 99 00 62 35 .

- Cap drone : Christophe Rouziou au Bois de la Roche, 06 08 77 04 61

La commune a décidé d'apporter une aide de 40€ par destruction de nids de frelons. Il faut simplement demander à l'intervenant d'établir deux factures : l'une de 40 € à la commune et l'autre pour le solde à votre nom.

Les interventions se font seulement à votre demande après validation du devis.

Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétisme des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous

Les tarifs estimatifs pour la destruction des nids de frelons asiatiques :

- Nids primaires (avril-mai) :

Nids situés à moins de 5 mètres et de diamètre inférieur à 10 cm : 80€

- Nids secondaires :

Nids situés à moins de 8 mètres : 118€

Nids situés entre 8 et 20 mètres : 153€

Nids situés à plus de 20 mètres : 215€

Le piégeage des fondatrices ou futures reines de *Vespa velutina*

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid.

Type de piège :

Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible.

Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles,

Emplacement conseillé des pièges :

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des composteurs ménagers
- des arbres et arbustes à fleurs (ex : camélias à fleurs simples)
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur
- à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois, ...)

Nos amis les animaux.

Ils nous tiennent compagnie, nous aident, nous protègent et nous occupent, nous veillons donc à leur bien-être au quotidien, mais qu'en est-il vraiment de nos devoirs légaux envers eux ?

Tout d'abord, il est du devoir du propriétaire de placer son animal dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce et de savoir qu'il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers un animal domestique.

Les atteintes au bien-être animal sont punies d'amende et/ou de peine d'emprisonnement.

Nous devons veiller également à lui apporter la nourriture nécessaire ainsi qu'un accès à de l'eau fraîche en permanence, et lui fournir un abri adapté à ses besoins.

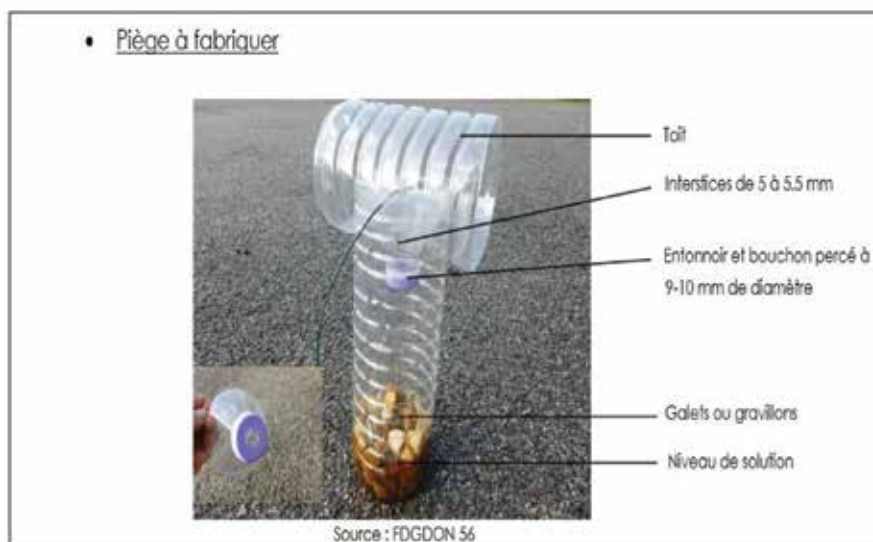
De plus tous les animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois et pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Concernant plus précisément les chats, afin d'éviter les portées incessantes et les transmissions de maladies mortelles

pour eux, il est fortement recommandé de les faire stériliser. En effet, en 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons, générant des dégâts sur la biodiversité ainsi que de la souffrance pour ces animaux qui meurent de faim ou passent sous les roues de nos véhicules. Les vétérinaires pourront vous renseigner et si vous n'avez pas les moyens de payer une opération chez votre vétérinaire attitré, il est possible de passer par des associations ou des dispensaires qui pratiquent ses opérations à moindre coût.

Chiens et chats dangereux et errants

Le maire ou le préfet sont habilités à prendre les mesures de protection des populations induites par le comportement de certains animaux. Ces mesures peuvent aller jusqu'à l'euthanasie de l'animal et tous les frais engendrés par la situation sont mis à la charge du propriétaire de l'animal.

En conclusion, pour pouvoir profiter le plus longtemps possible de nos amis à 4 pattes, soyons tous responsables et agissons pour leur bien-être au quotidien.



il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons ... et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros (frelons communs, papillons, ...). Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau (Plan de fabrication d'un piège : fdgdon-morbihan/piège.fr)

Appât conseillé dans le piège :

A défaut d'existence sur le marché d'une capsule à phéromone spécifique pour attirer le frelon asiatique, les appâts sucrés, additionnés d'alcool, sont relativement efficaces : Exemples :

• 2/3 de bière (alcoolisée) + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise...)

• 1/3 de bière + 1/3 de vin blanc + 1/2 de sirop de fruit rouge
Pour une meilleure efficacité, il est conseillé de changer le mélange tous les 8 - 10 jours et d'y laisser quelques frelons asiatiques, cela attire les autres

Les 5 libertés individuelles d'un animal

Absence de faim, de soif et malnutrition
Absence de peur et détresse
Absence de stress physique et/ou thermique
Absence de douleur, de lésions et de maladie
Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce

Source : [economie.gouv](http://economie.gouv.fr) ; [service public.fr](http://service.public.fr) ; [agriculture.gouv](http://agriculture.gouv.fr)

Notre suggestion de recette : Miel de pissenlits

Ingrédients :

365 fleurs de pissenlit - 850 gr de sucre - 1,5 l d'eau
1 orange - 2 citrons

Préparation :

Récolter les fleurs de pissenlit, de préférence en début d'après-midi lorsqu'elles sont bien épanouies, les laver, ôter soigneusement la partie verte et ne garder que les pistils jaunes. Faire sécher une heure au soleil.

Presser l'orange et les citrons, mettre le jus et l'eau dans une casserole. Ajouter les pistils.

Porter à ébullition et écumer régulièrement afin d'obtenir une confiture translucide. Faire cuire à petits bouillons pendant 1h.

Laisser refroidir toute la nuit. Filtrer dans une étamine et bien presser pour obtenir le maximum de jus. Verser ce jus dans la bassine avec le sucre et porter à ébullition, puis faire cuire environ 45 minutes. Vérifier la prise de la gelée. Verser immédiatement dans des pots et fermer.

Les moments forts des Briochins

A l'occasion du 11 novembre 2022

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.



le repas des aînés.

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 13 novembre 2022 dans une ambiance agréable et conviviale.

Le repas a été apprécié et servi par le restaurant « Terre des sens » de Ploermel. Christian Renouard a su comme toujours mettre l'ambiance, faire danser et chanter les 70 convives présents à cette occasion.



Compte-rendus succincts des Conseils Municipaux de 2022

EXTRAIT DU CM DU 17/01/2022 :

- Délibération projet Vitraux église et enduits de façades église : validation du projet et du montage financier et demandes de subventions

Les deux projets sont réunis sous le terme de Rénovation de l'église paroissiale : vitraux et enduits extérieurs pour un montant total de 121 545 € HT.

Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes de subventions.

- Délibération projet création d'une halle couverte : validation du projet, du montage financier et demandes de subventions

Création d'une halle couverte avec réutilisation des anciennes charpentes de l'église.

Le projet a pour but de conserver et de rendre visible des éléments de patrimoine de la commune et de permettre aux habitants et usagers divers d'organiser des manifestations notamment le marché mensuel de la commune. Montant de l'opération : 96 050 € HT soit 115 260 € TTC

Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes de subventions.

- Sollicitation du Centre de Gestion du Morbihan pour accompagnement du recrutement de secrétaire de Mairie

Intervention du CDG du Morbihan dans le cadre d'un accompagnement au recrutement pour le poste de Secrétaire de Mairie, à temps non complet. De par son expertise, le CDG du Morbihan apportera une compétence technique ainsi qu'un regard extérieur et neutre afin de cadrer et d'accompagner cette démarche.

Autorisation donnée au Maire pour signer une convention.

- Instauration d'une caution « ménage » pour la salle socio-culturelle

Le montant de la caution pour la location de la salle a été porté à 300 € par délibération du conseil municipal du 30/10/2008.

Le Maire propose aujourd'hui de mettre en place une caution « ménage » d'un montant de 100 € qui sera retenue si la salle n'est pas restituée propre.

Approuvé à l'unanimité.

- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 octobre 2021

A pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) créée par délibération N°CC-050/2020 du 16/07/2020 s'est réunie le 04/10/2021 pour examiner les transferts suivants :

- Les recettes de la taxe de séjour sur la commune de Campénéac
- L'accueil de loisirs de Taupont

Le rapport est désormais soumis aux conseils municipaux. Il doit être approuvé par délibérations concor-

dantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
Approuvé à l'unanimité.

- Redevance SACEM sonorisation commune
Afin de permettre la diffusion d'un fond sonore à l'occasion des divers rassemblements festifs, le montant annuel de cette redevance est de 162.47 €.
Approuvé à l'unanimité.

- Délibération projet enduits de façades église : validation du projet et du montage financier et demandes de subventions
La pose sur l'église en complément des travaux d'un enduit pierres vues afin d'éviter les infiltrations d'eau qui endommageraient l'ouvrage fraîchement rénové pour un montant total de : 70 545.60 € HT soit 84 654.72 € TTC.
Autorisation donnée au Maire pour déposer les demandes de subventions.

EXTRAIT DU CM DU 14/03/2022 :

Vote du compte administratif 2021
Le résultat de clôture cumulé pour 2021 est de :
Section de fonctionnement : 73.294,58€
Section d'investissement : 46.784,40€
Approuvé à l'unanimité.

- Vote du compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier
Approuvé à l'unanimité.

Résultat d'investissement reporté au BP 2022	38.951,66€
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2022	0,00€
Restes à réaliser en dépenses	588.673,45€
Restes à réaliser en recettes	0,00€
Recette au compte 1068 réserves	73.146,95€

- Renouvellement Adhésion à l'Association des Maires du Morbihan (AMF)
Renouvellement de l'adhésion des Maires pour l'année 2022 pour un montant de 92.94€ pour 314 habitants.
Approuvé à l'unanimité.

- Renouvellement Adhésion à BRUDED – Bretagne Rurale et Développement Durable
Renouvellement de l'adhésion à BRUDED pour l'année 2022 pour un montant de 100.48 soit 0.32€ x 314 habitants.
Approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU CM DU 11/04/2022 :

- Vote des taux d'imposition
Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :
taux figé : 14,46 %

Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties : 37,07 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,60 %

- Vote du Budget primitif
Le budget primitif 2022 est présenté au Conseil par chapitres en matière de fonctionnement et par opération en matière d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de budget comme suit :

En fonctionnement : 516 317€

En investissement : 860 235€

Soit au total, section fonctionnement plus section d'investissement : 1.376.552,00€.

- Subventions aux associations

Communales :

- Amicale Laïque école de la Ville aux Oies 160 €

- Comité d'Animation 160 €

- ACCA 400 € (160 € + 240 € pour les piégeurs de ragondins)

- Association Sauvegarde Patrimoine 200 €

Autres :

- Banque Alimentaire 80 €

- Cadets de Mauron 80 €

- Restos du Coeur du Morbihan 80 €

- ADMR de Mauron 80 €

- Anciens combattants de Mauron 20 €

- Subvention exceptionnelle OCCE 56

L'OCCE du Morbihan intervient dans les écoles par l'achat de diverses fournitures à but pédagogique.

Afin de soutenir cette coopérative dont l'action impacte et profite aux enfants accueillis à l'école de la Ville aux Oies.

Approuvé à l'unanimité de verser la somme de 985,14€ et autorisation donnée au Maire pour signer le mandat correspondant.

- Saur

Renouvellement de la convention établie entre la SAUR et la commune pour l'entretien et le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie. Il s'agit des systèmes de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que les bouches d'incendie alimentées par le réseau public de distribution d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité.

- Eco-Pâturage

La société Crins d'Herbe arrête son activité éco pâturage. La commune procède à l'acquisition de deux poneys pour une valeur de 1200 € et des matériels de clôture nécessaires pour poursuivre l'activité sur les terrains communaux.

- Eglise

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'arrêt du chantier de l'église, un courrier recommandé a été adressé à l'entreprise Pro bati Breizh de Yffiniac Pledran.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier au conseil municipal. Le courrier stipule qu'en l'absence de reprise du chantier dans les 7 jours, les marchés seront résiliés.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à mettre en application les sanctions prévues auprès de l'entreprise Pro Bati Breizh.

- Création d'un poste permanent

Emploi permanent à temps non complet à raison de 30 heu-

res par semaine « Secrétaire de mairie » dans le grade d'ad-joint administratif principal 2ème classe.

Approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU CM DU 30/05/2022 :

- Demande de subventions pour 3 ralentisseurs - Travaux de sécurisation RD 303/RD2

La commune de St Brieuc de Mauron est traversée d'Ouest en Est par une voie départementale circulante : RD n°2 et RD n° 303. La vitesse de circulation sur cette voie génère un danger pour les riverains et les piétons utilisant le bord de voie.

Décide de choisir la Sté EIFFAGE pour ces travaux de sécurisation et approuve le projet d'investissement estimé à : 53 957,05 € HT soit 64 748,46 € TTC auxquels s'ajoutent les honoraires du cabinet d'étude : 6 750 € HT soit 8 100 € TTC soit un coût total de 60 707,05 € HT, soit 72 848,46 € TTC. Approuvé à l'unanimité et autorisation donnée au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Ploërmel Communauté – nomination d'un référent vélo

Le Conseil Municipal convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour assurer le rôle de Référent Vélo à Ploërmel Communauté.

Approuvé à l'unanimité le choix de personne.

- Subventions école M.L. Gastard - BRIGNAC

Subvention concernant une classe de découverte à Sarzeau pour les 12 enfants originaires de St Brieuc de Mauron.

Approuvé à la majorité et autorisation donnée au Maire pour verser la subvention de 540€.

- Publicité des actes

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Approuvé à l'unanimité.

- Enquête publique en vue d'exploiter un élevage bovin de 205 vaches laitières – GAEC DE KERMINY 56490 EVRIGUET
- Demande présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, par le GAEC DE KERMINY en vue d'exploiter au lieu-dit DE KERMINY à EVRIGUET une demande d'exploitation de bovins. L'avis de consultation a été affiché et le dossier sera soumis à la consultation du public du mardi 7 juin au mardi 5 juillet 2022 à la mairie d'Evriguët ou sur le site internet des services de l'Etat.

Approuvé à la Majorité.

EXTRAIT DU CM DU 27/06/2022 :

- Nouveau tarif – Restauration scolaire année 2022/2023

Le prestataire Océane Restauration augmente le tarif à partir du 1er septembre prochain.

Le tarif du repas sera de 3.47€ TTC.

Le tarif du repas suivant un régime particulier sera de 6€ TTC.

En conséquence, le tarif facturé par repas sera de 3.50€ TTC et de 6€ TTC

Approuvé à l'unanimité.

- Contrat location étang « Les Mafrais »

Proposition des tarifs suivants pour 1 journée 50€ TTC - 2 journées 80€ TTC

Approuvé à la Majorité.

EXTRAIT DU CM DU 11/07/2022 :

- Choix de fonctionnement pour le Conseil municipal

Suite à la démission de Madame Denise Derrien acceptée par Monsieur le Préfet en date du 27 juin 2022, M. Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant au fonctionnement à venir du Conseil municipal. Il donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L.2122-7. Vous avez choisi de positionner la nouvelle élue au dernier rang, tous les adjoints d'un rang inférieur au poste vacant remontent chacun d'un rang et le nouvel élu prend place dans l'ordre du tableau en fin de classement des adjoints.

Maire	M FICHET Charles-Edouard
1er adjoint	M MENIER Louis
2ème adjointe	Mme REYNAUD Pascale
3ème adjointe	Mme MENIER Corinne

Approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU CM DU 26/09/2022 :

- Transfert de la gestion du gîte de la CC de Ploërmel à la commune

La CC de Ploërmel propose que la gestion du gîte revienne à la commune qui en est le propriétaire.

Le gîte est actuellement géré par la société Boulard. Le bail établi entre la CC de Ploërmel et la société Boulard s'arrête le 31/12/2022. Il ne sera pas renouvelé.

Monsieur Le Maire indique que, dans le cas de reprise du gîte par la commune de Saint Brieuc de Mauron, il serait établi un nouveau bail reliant le café-bar et le gîte. Cela suppose que le gîte soit inoccupé pendant la période janvier à mai 2023 pour que le futur bail soit raccord gîte/ café.

Approuve à l'unanimité le principe du passage de la gestion du gîte de la CC Ploërmel à la commune de Saint Brieuc de Mauron. Il charge Monsieur Le Maire et ou un adjoint de suivre ce dossier.

- Révision des tarifs et cautions de la location de la salle Socio-culturelle

Le Conseil Municipal décide d'appliquer de nouveaux tarifs et cautions pour la location de la salle Socio-culturelle :

Approuvé à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs qui seront applicables dès le 1er janvier 2023.

- Renouvellement ouverture de crédit

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 30/05/2022, pour une reconduction d'un an de l'ouverture de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 58.000 €.

Approuvé à l'unanimité de renouveler cette ouverture de crédit et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

• Aide exceptionnelle du Conseil Départemental
 Au regard du courrier daté du 12 aout 2022 reçu du Président du Conseil départemental du Morbihan, Le Maire indique que les communes de moins de 10.000 habitants peuvent obtenir en 2022 une aide d'un montant forfaitaire de 50.000 € dans la limite du plafond légal de 80% d'aides publiques pour des investissements en matière de voirie et l'intégration d'investissement en matière de transition énergétique. Monsieur Le Maire propose de profiter de cette aide exceptionnelle pour financer le projet 1 ou le 2 à savoir :

*** Projet 1**
 Réaliser les travaux de réhabilitation thermique de l'école dans son ensemble : Toiture avec isolation et pompe à chaleur pour remplacer la chaudière.

*** Projet 2**
 Remplacement chaudière école et Mairie + complément de financement des ralentisseurs sur D2 et D303 et autres travaux de voirie.

Approuvé à l'unanimité le projet 1 et choisit le projet 2 si le Conseil Départemental oppose un refus pour le projet 1 et autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

• Halle couverte
 Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le vote de la construction de la halle avec un budget de 60.480€ HT. Ce budget ne comprend pas la partie terrassement, nivellement du sol et pose d'un matériau stabilisant. En conséquence, le Conseil Municipal est interrogé pour revoir le projet en adoptant une évaluation estimée à 10.000€ HT de cette part du marché. Le montant total du projet passerait de 60.480€ HT à 70.480€ HT.
 Approuvé à l'unanimité la modification budgétaire du projet et autorisation au Maire ou son adjoint de suivre les

devis des travaux et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

• Dons pour l'église
 Monsieur Le Maire annonce la fin au 31 décembre 2022

• Repas des aînés
 Le repas aura lieu le dimanche 13 novembre à 12h à la salle socio-culturelle. Il est proposé aux Briochins de 65 ans et plus au prix de 10€. Pour les accompagnants, il est fixé au prix de 31€.

• Colis des aînés
 Le Conseil municipal décide que les briochins concernés qui se trouveront dans l'incapacité physique de se déplacer pour participer au repas des aînés recevront un colis.

	HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
	HIVER du 1 ^{er} / 11 au 30/4	ETE 1 ^{er} /5 au 31/10	HIVER 1 ^{er} /11 au 30/4	ETE 1 ^{er} /5 au 31/10
1 JOURNEE	220 €	190 €	250 €	210 €
2 JOURNEES	360 €	300 €	410 €	350 €
3 JOURNEES	520 €	430 €	570 €	480 €
FORFAIT MENAGE	100 €			
VIN D'HONNEUR	45 €		60 €	
	ASSOCIATION COMMUNALE			
	Gratuit 1 fois / an			
	CAUTION			
SALLE	300 €			
MENAGE	100 €			

Les Informations Utiles

Le RIV : une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire

C'est un dispositif ambitieux pour un territoire rural comme le notre qui doit permettre à l'ensemble des habitants d'avoir une solution de mobilité la plus adaptée et aussi contribuer au changement de comportement quant à nos modes de déplacement. Chacun, chacune doit se l'approprier et le faire vivre. Nous vous encourageons vivement à l'utiliser et à en faire un mode de transport à part entière. Sachez qu'il existe aussi un RIV transport à la demande, une documentation complète se trouve en mairie.

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles

Pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie. Pour 12 millions de ménages : un chèque énergie exceptionnel.

Si vous êtes déjà bénéficiaires du chèque énergie au titre de 2022, vous recevrez un autre chèque énergie de 200 €. Pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal 10 800 € et inférieur à 17 400 €. Vous recevrez un chèque énergie de 100 €. Ce chèque énergie exceptionnel est envoyé automatiquement à partir de fin décembre, sans aucune démarche de votre part.

Pour les ménages se chauffant au fioul domestique : Chèque énergie exceptionnel opération fioul :

Si vous êtes bénéficiaires du chèque énergie 2022 et que vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous avez dû recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € à partir du mois de novembre 2022.

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est mis à disposition ici <https://chequefioul.asp-public.fr/> pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie d'un montant de 200 € ou 100 € en fonction de votre situation.

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul 2022 automatiquement et que vous ne pouvez pas effectuer votre demande sur le portail de demande en ligne, vous pourrez vérifier votre éligibilité aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 sur le simulateur.

Pour plus d'informations: <https://chequeenergie.gouv.fr/>

- Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

France Services vous informe, vous accompagne et vous oriente dans tous les domaines : Emploi, Retraite, Famille, Santé, Justice, Finances, Véhicules, Etat civil, Logement...

Solenne Dalle, chargée d'accueil FRANCE SERVICES ICIPLO.COM vient les mardis des semaines paires de 15h30 à 16h45 à Saint Brieuc de Mauron sur le parking en face de la Mairie.

Il est préférable d'appeler pour fixer un rdv et avoir des informations sur la démarche à effectuer au 06 31 24 37 89. s.dalle@ploermelcommunaute.bzh

MAISON EN FANCE SERVICE à MAURON

1 Place Henri THEBAULT

Tèl : 02 97 22 91 62

E mail : s.dunot@ploermelcommunaute.bzh

Horaires :

Lundi – 9h – 12h // 13h30 – 17h30 sur rendez-vous

Mardi – 9h – 12h // 13h30 – 17h30

Mercredi – 13h30 – 17h30

Jeudi et vendredi- 9h-12h // 13h30- 17h30

Signal Conso : un service public pour les consommateurs

Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyageloirs, automobile..., sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

Intervention de la répression des fraudes grâce aux signalements des consommateurs

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient, alors la répression des fraudes peut décider de le surveiller ou de le contrôler.

Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

BON A SAVOIR : Règlement des litiges de consommation
En cas de litiges, rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches de règlement amiable. Retrouvez toutes les permanences et les coordonnées des associations de

défense de consommateurs bretonnes sur le site de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) : www.mce-info.org/pratique/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Déchetterie

DÉCHETTERIE DE GAEL

Le Point Clos

35290 Gaël

Lundi, mercredi : 8h30-18h

samedi: 8h30-17h30

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers. Dans le cas où vous avez des volumes importants, un véhicule avec un PTAC élevé ou encore un fourgon / une camionnette, renseignez-vous au préalable (par téléphone ou sur le site) afin de savoir s'il existe une limite dans cette déchetterie.

DÉCHETTERIE DES TERTRES A GUILLIERS.

est accessible à tous les habitants de la communauté de communes du Porhoët. Ils peuvent y déposer tous les déchets de type, verres, papiers, ferrailles, végétaux etc (sauf les ordures ménagères).

Ouverte lundi et jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H, samedi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30, Tél : 02 97 22 85 80

Recensement citoyen

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2022 et le 30 avril 2022.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement.
- Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Il est possible de faire le recensement à la mairie de votre domicile, ou en ligne.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- **Carte nationale d'identité ou passeport valide**
- **Livret de famille à jour**
- **Justificatif de domicile**

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Villes et villages de Bretagne

Rayez dans la grille tous les mots de la liste ; ils peuvent se croiser et se lire en tous sens : de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement, ainsi qu'en diagonale. Enfin, avec les huit lettres restantes, trouvez le nom mystérieux répondant à la définition suivante : capitale de la danse bretonne.

- ALLAIRE
- ANDEL
- ARZANO
- AUDIERNE
- AURAY
- BADEN
- BALAZE
- BANNALEC
- BATZ
- BAULON
- BAYE
- BEGARD
- BENODET
- BETTON
- BINIC
- BOHARS
- BRECE
- BRECH
- BREHAT
- BREST
- BRIEC
- BROONS
- BUBRY
- CAMORS
- CANCALE
- CARNAC
- CAULNES
- CAVAN
- CINTRE
- CONCARNEAU
- CORAY
- DAOULAS
- DINAN
- DINARD
- DINGE
- ELVEN
- ERDEVEN
- ETEL
- FEREL
- FREHEL
- GAËL
- GAVRES
- GESTEL
- GOURIN
- GUEGON
- GUERN
- GUIDEL
- HUELGOAT
- JANZE
- LAMBALLE
- LANGOAT
- LANGON
- LANOUEE
- PLEMET
- PLOEMEL
- PLOGOFF
- PLOMELIN
- PLOUAY
- PLOUHA
- PLOUHINEC
- PLURIEN
- PORDIC
- QUIMPER
- REDON
- RENNES
- ROMAGNE
- LE BONO
- LE PALAIS
- LEHON
- LESNEVEN
- LOCMALO
- LOCRONAN
- LORIENT
- LOUDEAC
- MENEAC
- MOREAC
- NOYALO
- OUESSANT
- PAIMPOL
- PAIMPONT
- PEAULE
- PENMARC'H
- PLANCOËT
- PLELO
- ROMILLE
- ROSPEZ
- SARZEAU
- SAUZON
- SCAËR
- SENE
- SERENT
- SIZUN
- TAULE
- TREGUIER
- TREGUNC
- TRELIVAN
- TREVE
- VANNES
- YVIAS

HENRY ROYNE



Q N A N O R C O L A Y O N P
 U S N L L Z N O L U A B F L
 I A E O E E U O N A L R F O
 M L E P H D I N A N M E O E
 P U S N E E D B I N I C G M
 E O S A R T L R C G N H O E
 R A C S F A U O A I O U L L
 T D A A A O C O H G D Y P U
 N R E U G G C N U G E R T A
 I A R Z A N O S O E R B O E
 C A C O R A Y E L C R U G P
 Y S E N E L B N P E E B A L
 E N H R I I V A
 T A T B M S R M
 T V E P C A E B
 O B O H A R S A
 N L C R E Z T L
 Y T N E R E S L
 A D A N O A E E
 U I L N M U R N
 O N P E D I B E
 G T L E P A L A I S A E P V
 E T E M E L P R P L T N L E
 S N L D E C C D L A N G O N
 T A L D O A I A U E G A U S
 E S I Z U N R L R E B M H E
 L U M V G C E N I N T O I L
 G O O E Y A I B E R A R N S
 L E R E F L U E N E O C E O
 P T S I E E G M R I G N C H
 A R R M E V E R T D L E N C
 I E O Z T N R Z B U E L O R
 M L M T E A T A A A U V G A
 P I A A L M Y C D L H E E M
 O V C B L E A G E P A N U N
 N A V A C E L A N N A B G E
 T N A S S E U O E Z N A J P



*Saint Briec
de Mauron*

